

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Convocation : 16/03/2026

Présents : 16/17

Votants : 14/15

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 10 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Floréal en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. Alain COUROYER	P	MME Pauline BARBE	P	M. Grégory HERAUX	P
M. Jean-Claude LEUSIERE	P	M. Romain BAVILLE	P	MME Véronique INGER	E
MME Maryse HANZARD	P	MME Pauline BELLEFONTAINE	P	MME Isabelle LEBLOND	SUP
M. Alexandre PAULMIER	P	M. Gilles BENARD	SUP	MME Marie-Josèphe MACHE	P
MME Odile LE GALLAIS	P	M. Jean d'EUDEVILLE	P	MME Christelle TROCAZ	P
M. Antoine AUBER	P	M. Gabriel GUEDIN	P		

Absente excusée : Mme INGER Véronique.

Mme HANZARD Maryse est nommée secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie Ferment ouvre la séance et fait un rappel. C'est le premier scrutin de liste paritaire à 2 tours. Sur les 52 % de votes exprimés, 81 % des votes exprimés étaient en faveur de la liste d'Alain Couroyer. Il accueille les membres du nouveau Conseil Municipal formé de 15 conseillers (8 hommes – 7 femmes), dont 3 hommes et 2 femmes du précédent mandat.

Il remercie les élus qui se mettent au service de la commune, et exprime tout le plaisir qu'il a eu à travailler, à échanger avec ses collègues qu'ils l'ont accompagné depuis 2001, et un grand merci à Agnès Bénard et Patrice Larray qui siègent au Conseil Municipal depuis 1995.

Remercie toute l'équipe municipale, les secrétaires, et toutes celles et ceux qui l'on croisé durant ses mandats.

Souhaite bonne chance à la nouvelle équipe.

ORDRE DU JOUR

ELECTION DU MAIRE (délibération)

Monsieur Auber Antoine, doyen d'âge assure la présidence du Conseil Municipal. Monsieur Couroyer Alain se déclare candidat au poste de Maire.

Après s'être assuré que le quorum est atteint, l'ensemble du Conseil Municipal, vote à bulletin secret, et élit :

- M. Couroyer Alain, Maire de la commune d'Angiens, à 12 voix sur 14.

M. Couroyer Alain est élu maire d'Angiens et remercie les élus pour leur confiance.

VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS (délibération)

Vu les articles L 2121-1 du CGCT dispose que dans les communes, le maire peut être entouré d'adjoints parmi les membres du Conseil Municipal.

Vu l'article L 2122-2 du CGCT dispose que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que le nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal.

Considérant que le Conseil Municipal est formé de 15 conseillers, le nombre d'adjoints maximum est de 4,5 arrondis à 4.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- de fixer à 4 le nombre d'adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS (délibération)

Sous la présidence de M. Couroyer Alain, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints :

- M. LEUSIERE Jean-Claude, 1^{er} adjoint, à 13 voix sur 14.
- Mme HANZARD Maryse, 2^{ème} adjointe, à 13 voix sur 14.
- M. PAULMIER Alexandre, 3^{ème} adjoint, à 13 voix sur 14.
- Mme LE GALLAIS Odile, 4^{ème} adjointe, à 13 voix sur 14.

REPRESENTANTS A LA COM-COM DE LA CÔTE D'ALBÂTRE (délibération)

- M. COUROYER Alain, Maire, est désigné Conseiller Communautaire de la CCCA.
- M. LEUSIERE Jean-Claude, est désigné Conseiller Communautaire suppléant de la CCCA.

DROITS ET DEVOIRS DES ELUS

M. COUROYER Alain procède à la lecture de la charte de l' élu local, un exemplaire de ce document a été remis à chaque élus.

DELEGATION DU MAIRE (délibération)

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire les délégations prévues à l'article L2122-22).

Monsieur le Maire informe les élus que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 3 avril 2026 à 20 h 30 à mairie.

Il sera procédé lors de cette réunion à la mise en place des commissions.

La liste des commissions a été remise aux élus afin qu'ils puissent en prendre connaissance et proposer leur candidature lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Brigitte Leusière, secrétaire, fera valoir ses droits à la retraite au 30 avril 2026. Elle sera remplacée par Ismaëlle Desmoulin, recrutée par détachement des finances publiques.

Monsieur FERMENT Jean-Marie remet son écharpe à Monsieur COUROYER Alain.

Monsieur le Maire prend la parole et remercie l'équipe précédente pour le travail fourni. Au conseil depuis 25 ans, se sent motivé par le devoir de transmission pour que l'équipe jeune puisse se former et apprendre le fonctionnement de la commune.

Ce mandat se situera dans la continuité de ce qui était engagé par le précédent mandat, avec comme préoccupation la tranquillité de notre environnement quotidien, et mènera une action avec le concours des forces de l'ordre pour instituer un réseau « voisins vigilants ».

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11 h 30.